

## FICHE DE MISE EN NOMINATION AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

### ARTICLE 29.2 DU RÈGLEMENT

Le bulletin de mise en candidature doit préciser la date de mise en candidature, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du membre mis en candidature pour son secteur, être dûment signé par ce membre et par trois membres en règle de l'Alliance et être acheminé à l'Alliance au moins dix (10) jours avant la tenue son A.G.A.

Date : \_\_\_\_\_ 2021      Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Je désire poser ma candidature au poste d'administrateur de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais; je déclare être membre en règle de l'Alliance, propriétaire et résident du secteur \_\_\_\_\_, avoir la volonté de travailler pour le développement de mon Syndicat et de la forêt privée.

Signatures de 3 membres en règle de l'Alliance :

\_\_\_\_\_

.....

### Identification des nouveaux secteurs du territoire de l'Alliance

**Secteur 1** : la MRC Antoine-Labelle;

**Secteur 2** : la MRC des Laurentides;

**Secteur 3** : les MRC des Pays-d'en-Haut et de La Rivière-du-Nord et les villes de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de l'Île-Dorval, de Laval, de Montréal, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, le village de Senneville et la ville de Westmount;

**Secteur 4** : les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Thérèse-de-Blainville et la ville de Mirabel;

**Secteur 5** : la MRC de Papineau;

**Secteur 6** : la ville de Gatineau et la MRC Collines-de-l'Outaouais, à l'exception de l'ancien canton d'Aldfield et de la municipalité du Pontiac, les municipalités de Low, de Denholm et de Kazabazua dans la MRC de La-Vallée-de-la-Gatineau.

.....

## DEVENEZ MEMBRE DE L'ALLIANCE C'EST IMPORTANT ET GRATUIT !

Pour devenir membre en règle de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais vous devez répondre aux critères d'admission suivants : – Être propriétaire d'une superficie forestière productive de 4 hectares ou plus. – Votre lot doit être situé dans une des villes qui composent les Divisions Nord et Sud du Plan conjoint des producteurs forestiers Laurentides-Outaouais.

L'adhésion au membership de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais est non obligatoire mais gratuite. Être membre vous permet de bénéficier des avantages suivants : – Participer à l'assemblée des membres, exercer votre droit de vote et se présenter comme administrateur. – Favoriser une meilleure représentativité des producteurs forestiers de l'ensemble du territoire. Pour ce faire vous devez compléter le formulaire suivant et nous le faire parvenir par la poste: Vous pouvez également compléter le formulaire via notre site web: [apflo.ca/devenir-membre](http://apflo.ca/devenir-membre)

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir les alertes de mise en marché de l'Alliance par courriel

Je, soussigné demande mon adhésion comme membre de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais et je m'engage à observer les statuts et règlements de l'Alliance.

Signature : \_\_\_\_\_

.....

Retournez le / les formulaire(s) par la poste 10 jours avant l'assemblée générale annuelle au :  
**725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8**

